

PROCÉDURE
Direction de la recherche

<p>OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle</p>	<p>NUMÉRO : CRCHUM 50 512</p>
<p>DESTINATAIRES : Toute la clientèle des plateformes du CRCHUM, soit les chercheurs du CHUM, les chercheurs académiques externes au CHUM et les clients d'entreprises privées ainsi que le personnel des plateformes</p>	<p>Émise le : 29 janvier 2016 Révisée le : 22 juin 2018</p>
<p>ÉMISE PAR : Céline Coderre, Gestionnaire principale, performance scientifique, Direction adjointe scientifique – recherche fondamentale et translationnelle du CRCHUM</p>	
<p>APPROUVÉE PAR : Direction de la recherche (DR) et SIGNÉE PAR : Vincent Poitout, Directeur de la recherche du CHUM et Directeur scientifique du CRCHUM</p>	<p>Date : 21 juin 2018</p>

BUT

Le but de cette politique est de définir la structure organisationnelle des plateformes du CRCHUM et de son modèle d'affaires, ainsi que d'élaborer les modalités qui régissent l'implantation, l'accès et le maintien des équipements et services afin que la clientèle puisse accéder à des équipements pleinement fonctionnels et services de pointe.

1. PERSONNES VISÉES

Cette politique s'adresse à toute la clientèle des plateformes, soit les chercheurs du CHUM et leur personnel, les chercheurs académiques externes au CHUM et leur personnel, les clients d'entreprises privées ainsi qu'à tout le personnel des plateformes.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Les plateformes du CRCHUM sont établies afin que tous les chercheurs et équipes de recherche du CHUM ainsi que la clientèle externe puissent bénéficier d'équipements communs performants et de services de pointe pour mener à bien leurs travaux de recherche. La Direction du CRCHUM met en place une structure organisationnelle et établit des règles de fonctionnement pour la clientèle des plateformes afin que les équipements et services soient accessibles, performants et de qualité.

3. DÉFINITIONS

3.1 Responsable de plateforme (RP): Personne responsable des équipements et services et de la gestion de la plateforme.

3.2 Conseiller scientifique (CS): Chercheur régulier du CRCHUM responsable de la plateforme.

OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

NUMÉRO : **CRCHUM**
50 512

- 3.3 Service de plateforme: Tout service de recherche incluant aide technique, aide à l'analyse et mise au point et à la rédaction qu'offrent les RP et employés des plateformes afin de satisfaire les besoins des équipes de recherche, et pour lesquels ceux-ci seront facturés.
- 3.4 Équipements de plateforme : Les équipements des plateformes sont ceux principalement utilisés afin d'offrir le service demandé et de fournir des résultats à un client (par exemple, un spectromètre de masse) et ceux pour utilisation en libre-service (location).
- 3.5 Client interne: Tout utilisateur d'équipements ou de service faisant partie d'une équipe de recherche du CHUM, que ce soit un chercheur, un employé ou un étudiant. Aussi inclus, tout utilisateur d'équipements ou de service agissant pour le titre d'une autre plateforme de service du CRCHUM.
- 3.6 Client externe : Tout utilisateur d'équipements ou de service faisant partie d'une équipe de recherche d'un chercheur qui n'est pas un chercheur du CHUM ou qui est un utilisateur provenant d'une entreprise externe.
- 3.7 Gestionnaire principal, performance scientifique (GP) : Personne en charge de l'organisation et de la gestion globale des plateformes, nommée GP dans la politique.
- 3.8 Coordonnateur, développement de la recherche et des plateformes : Agit comme adjoint au GP et prend le relais des dossiers en cas de besoin.

4. ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Dans un contexte de recherche compétitif et pour atteindre son objectif d'excellence, le CRCHUM s'est doté de plateformes qui répondent aux besoins de ses chercheurs, qui soutiennent les priorités stratégiques de développement scientifique, et qui demeurent à la fine pointe de la technologie actuelle. La sélection et le développement des plateformes sont évalués périodiquement selon les besoins des chercheurs et la faisabilité en termes d'expertise interne et de budget disponible.

La sélection et le développement des services offerts au CRCHUM doivent répondre à des critères tels que :

- **Compétitivité** : services de recherche hautement spécialisés basés sur nos forces et pour lesquels nous avons un avantage compétitif;
- **Accessibilité aux chercheurs** : plateformes technologiques de pointe essentielles aux programmes de recherche et accessibles aux chercheurs et pour lesquelles l'acquisition d'instruments par des subventions FCI ou autres, nécessite d'optimiser l'entretien et d'assurer la pérennité du parc d'équipements;
- **Besoins et perspective de développement à long terme** : évaluation périodique des plateformes pour s'aligner avec l'évolution des programmes de recherche du CRCHUM et leurs besoins, tout en tenant compte de l'évolution de l'offre de services offerts par les autres institutions et compagnies locales;
- **Entente sur le partage des coûts** : mise en place d'un système budgétaire permettant l'accès aux plateformes par tous les chercheurs tout en assurant la gestion et la pérennité des plateformes.

Les services de recherche sont placés sous la responsabilité scientifique d'un chercheur qui possède une expertise dans les domaines d'application de la plateforme. Il s'agit souvent du chercheur qui a obtenu

OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

NUMÉRO : **CRCHUM**
50 512

les équipements via une subvention de la FCI ou tout autre mode de financement mais les services peuvent aussi être sous la responsabilité d'un autre chercheur expert. L'intégration d'équipements à l'intérieur d'une plateforme se fait sur une base volontaire de la part du chercheur et dans le respect des conditions d'obtention de l'équipement (ex. règles générales des FCI, autres subventions ou ententes interinstitutionnelles). L'intégration est conditionnelle au soutien du CRCHUM. La gestion des plateformes et la planification de leur développement sont assurées par la Direction adjointe scientifique – Recherche fondamentale et translationnelle, par la Direction-adjointe aux opérations et par le GP.

Le principe d'équilibre financier des plateformes est basé sur le besoin de pérennité du parc d'instruments d'une plateforme, la rétention du personnel qualifié travaillant sur la plateforme et les besoins scientifiques du ou des chercheurs qui fait/font les démarches pour leur obtention. La direction du CRCHUM élabore une stratégie avec le ou les chercheur(s) participant(s) à la composition du parc d'instruments d'une plateforme afin d'établir une gestion équitable pour les parties prenantes.

D'emblée, le CRCHUM participe financièrement à défrayer :

- les coûts des contrats de service et/ou les réparations nécessaires du parc d'instrument de la plateforme et/ou les consommables requis;
- une partie ou la totalité du personnel spécialisé et dédié qui travaille à la plateforme;
- les coûts associés à la vente des services de la plateforme (site web, bureau des contrats, brochure, conférence de sensibilisation, etc.) ainsi que les coûts reliés à la perception des revenus (ex. finance du CRCHUM).

Le GP et les RP s'engagent en contrepartie à tendre vers un objectif global d'équilibre financier pour l'ensemble des plateformes (recouvrement des dépenses). Annuellement, une évaluation de la performance de chaque plateforme est réalisée afin de vérifier sa santé financière, sa compétitivité, d'évaluer l'évolution des besoins scientifiques et de trouver des solutions si nécessaires. En cas d'un gain financier, les montants seront réinvestis dans les plateformes. Le CRCHUM évalue aussi annuellement les nouvelles demandes de plateformes, d'équipements ou services en lien avec les besoins émergents ou le volume des demandes de service qui lui seront communiquées.

5. LES PLATEFORMES ET SERVICES DU CRCHUM

- Animalerie
- Biobanques
- Bio-informatique
- Biostatistiques
- Cytométrie, imagerie cellulaire et pathologie moléculaire
- Imagerie expérimentale
- NC3 (niveau de confinement 3)
- Radiochimie et cyclotron
- Rédaction scientifique
- Transgénèse et modélisation animale
- URCP (Unité de recherche clinique précoce)

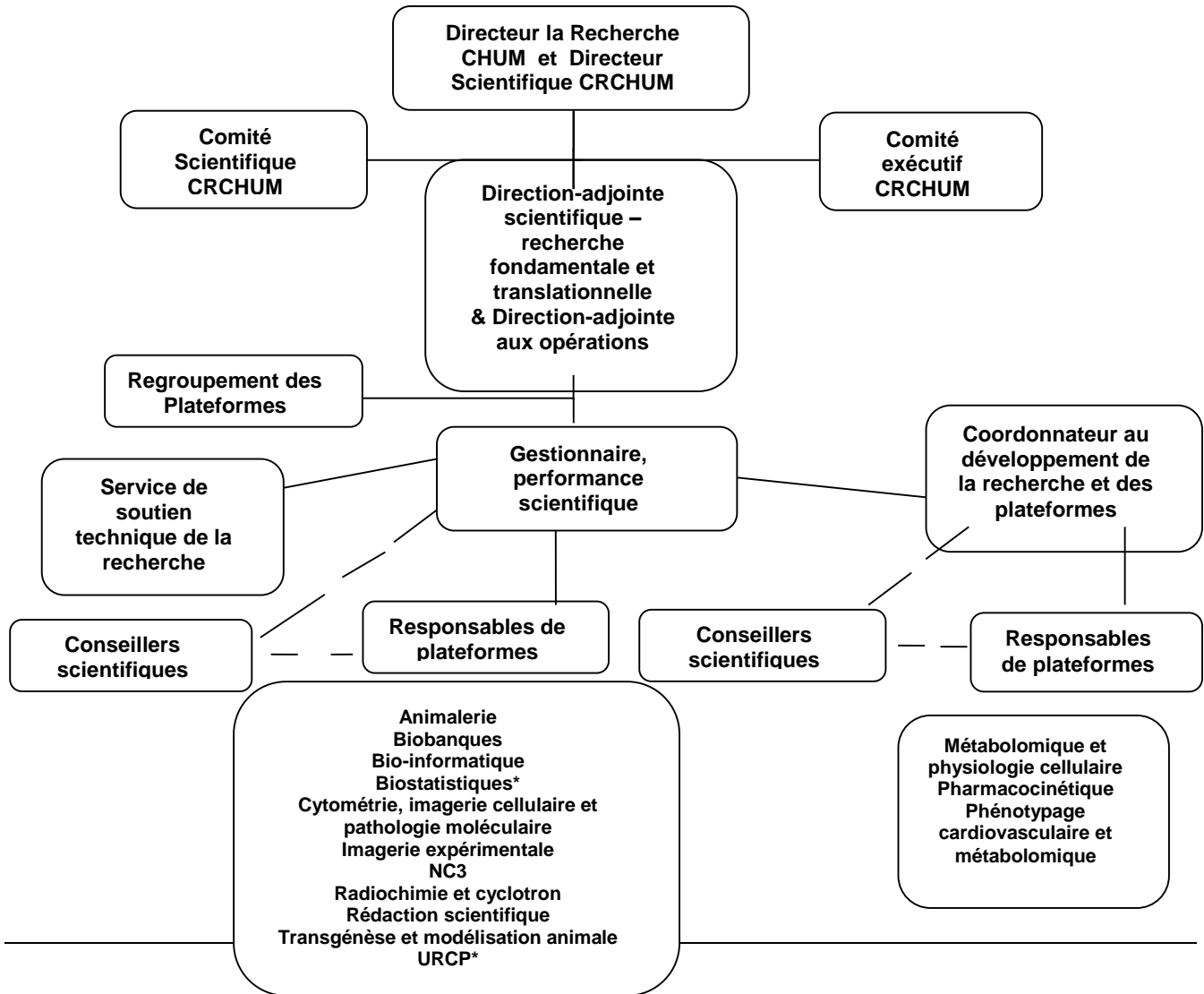
PROCÉDURE Direction de la recherche

OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

NUMÉRO : **CRCHUM**
50 512

- MeDIS (Metabolic Disease Innovative Solutions / Solutions innovantes en maladies métaboliques) regroupant:
 - Phénotypage des rongeurs
 - Phénotypage cardiovasculaire
 - Phénotypage métabolique
 - Spectrométrie de masse
 - Métabolomique et physiologie cellulaire
 - Pharmacocinétique

6. ORGANIGRAMME



OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

NUMÉRO : **CRCHUM**
50 512

*La plateforme clinique URCP (Unité de recherche clinique précoce) et le service de soutien Biostatistiques sont intégrés aux plateformes, sous la supervision de la Direction-adjointe aux opérations et la Direction-adjointe scientifique (recherche clinique pour URCP et carrefour de l'Innovation pour la biostatistique).

7. REGROUPEMENT DES PLATEFORMES

Réunion annuelle des plateformes scientifiques du CRCHUM

Une réunion annuelle, présidée par le Directeur-adjoint scientifique – recherche fondamentale et translationnelle, regroupe les RP et CS, le personnel des plateformes le directeur-adjoint aux opérations et le GP.

Objectifs

- 1- Présenter le bilan des activités et les résultats financiers de l'année courante.
- 2- Présenter les accomplissements et projets de l'année courante.
- 3- Communiquer la vision et les plans de développement.
- 4- Revoir les modes de fonctionnement et discuter des améliorations requises.
- 5- Demander de procéder à des exercices d'évaluation des services, des équipements, des tarifs, de la gestion interne, etc.
- 6- Discuter et proposer des actions pour assurer un service optimal à la clientèle : qualité scientifique, relations-clients, promotion, etc.

Rencontres de travail – RP

De plus, 3 autres rencontres par année (une par trimestre) ont lieu généralement et regroupent les RP et le GP.

Objectifs :

- 1- Informer sur les processus administratifs et logistiques en cours ou en changement
- 2- Recevoir les commentaires des participants sur les problématiques de gestion et d'organisation, et proposer des solutions
- 3- Discuter, planifier et organiser divers projets ou événements
- 4- Faire connaître les plateformes aux autres responsables, pour une meilleure collaboration entre eux
- 5- Mobiliser les RP et les impliquer dans la promotion des services.

8. GESTIONNAIRE PRINCIPAL, PERFORMANCE SCIENTIFIQUE (GP)

Le GP s'assure de l'harmonisation et du développement des plateformes. Principalement, il coordonne l'unification des processus et documents, gère les contrats externes, s'assure de la santé financière des différentes plateformes et coordonne la préparation des budgets, publicise les services, voit au maintien du parc d'équipements. Il gère aussi différents projets de développement en lien avec les plateformes scientifiques.

OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 – Équipements et services pour la clientèle

NUMÉRO : **CRCHUM**
50 512

9. CONSEILLERS SCIENTIFIQUES (CS) ET RESPONSABLES DE PLATEFORMES (RP)

Les plateformes du CRCHUM ont des modalités et des finalités différentes. Les services sont regroupés en raison de l'expertise des CS et RP ainsi que des besoins des chercheurs du centre. Les priorités de développement des plateformes sont établies en fonction: 1) des besoins internes des chercheurs (nécessité d'avoir un accès facile et rapide à un service interne), 2) des plateformes déjà existantes dans le réseau pour éviter les duplications. Les CS et RP sont donc responsables de voir au maintien d'équipements et de services performants et de rester à l'affût des nouvelles avenues de recherche, ce qui leur permettra de développer et optimiser des services de pointe pertinents.

9.1 Rôle des Conseillers scientifiques

Le rôle des CS est d'offrir de l'expertise spécialisée pour soutenir le RP dans ses activités, de réévaluer annuellement les services offerts avec le RP et de voir aux besoins futurs de développement afin d'offrir en tout temps des services de recherche à la fine pointe, de participer à la promotion de la plateforme (à des fins de recherche) et de collaborer avec le RP pour la préparation du budget annuel.

9.2 Rôle des responsables de plateformes (RP)

Le rôle des RP de chaque plateforme est de développer et d'offrir les services techniques mis en place, de fournir une assistance pour la conception d'expérimentations et lors de l'analyse des échantillons, de conseiller à la préparation des échantillons et à l'analyse des données, d'assurer les formations, de fournir la documentation (lettre, plan de travail, estimation de budget) pour une demande de subvention, de faire la gestion de la plateforme (préparation du budget annuel, suivi de la performance, achats, facturation, suivi du personnel), etc.

9.3 Soutien financier

Les chercheurs qui transfèrent leurs équipements à une plateforme et qui permettent l'accès à d'autres clients internes et externes, sont soutenus par le CRCHUM. Le CRCHUM assume alors les frais d'entretien/réparations selon le temps de disponibilité de l'équipement à la clientèle de la plateforme et la charge de travail du responsable technique. Par exemple, dans le cas où le chercheur permet un accès à 50% du temps de l'instrument à d'autres clients (internes et externes), le CRCHUM assumera les frais d'entretien/réparations à un niveau équivalent de 50%. L'autre 50% des frais d'entretien/réparations sera assumé par le chercheur. Le CRCHUM contribue en tout ou en partie au salaire du personnel de la plateforme. Si le RP partage son temps entre la plateforme et un laboratoire, le travail effectué dans la portion du temps alloué à la plateforme sera sous la responsabilité du GP.

10. LA CLIENTÈLE DES PLATEFORMES DU CRCHUM

10.1 La clientèle des plateformes est composée des :

- Chercheurs réguliers du CRCHUM, leurs employés, étudiants et post-doctorant;
- Chercheurs autres que réguliers du CHUM, leurs employés, étudiants et post-doctorant;



CHUM

Centre hospitalier
de l'Université de Montréal

PROCÉDURE
Direction de la recherche

OBJET : POLITIQUE DES Plateformes du CRCHUM ; Volet 2 –
Équipements et services pour la clientèle

NUMÉRO : **CRCHUM**
50 512

- Chercheurs académiques externes, leurs employés, étudiants et post-doctorant; provenant d'universités locales, nationales ou internationales ;
- Entreprises, non affiliées à une université, qui souhaite réaliser des activités de recherche

10.2 Pour des projets de recherche, à certaines conditions, les clients peuvent utiliser les équipements des plateformes en mode libre-service. Ils peuvent aussi demander un service clé en main au responsable de la plateforme, qui veillera à offrir les services selon les besoins exprimés. Référer à la procédure 50 512-02 'Procédure d'accès aux équipements et aux services des plateformes du CRCHUM pour la clientèle interne et externe'.

11. PROCÉDURES

Plusieurs procédures découlent de cette politique et sont détaillées dans des documents connexes.

12. APPLICATION

La présente procédure entre en vigueur le jour de son approbation par le directeur de la recherche du CHUM, soit le 21 juin 2018.

Vincent Poitout, DVM, PhD, FCAHS

Directeur de la recherche du CHUM et Directeur scientifique du CRCHUM